



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHU à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018_256-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 17 décembre 2018
Délibération N°2018/256

**Présentation du rapport annuel des représentants de la
ville d' Ajaccio administrateurs de la SPL AMETARRA pour
2017 et 2018 – Contrôle Analogue**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Société Publique Locale AMETARRA a été constituée le 1^{er} juin 2015 par délibération n°2015/ de la ville d'Ajaccio en date du et n°2015-22 du conseil communautaire en date du 19 mars 2015 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée extraordinaire.

La loi du 28 mai 2010 a inscrit dans le droit positif la possibilité d'une intervention in house des entités contrôlées à 100 % par des collectivités ou leurs groupements et n'exerçant que pour le compte de leurs actionnaires, sur leur seul territoire, sous réserve de la réalité d'un contrôle analogue de ces dernières sur lesdites entités.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Au 31 décembre 2017, la ville d'Ajaccio était représentée au conseil d'administration par les élus suivants : Laurent MARCANGELI, Stéphane SBRAGGIA, Nicole OTTAVY, Christophe MONDOLONI et Marie Antoinette SANTONI – BRUNELLI. Depuis le conseil d'administration du 22 octobre 2018, M. Christophe MONDOLONI est remplacé par Mme Aurélia MASSEI.

Le rapport annuel pour 2017 présenté par la SPL AMETARRA comprend les pièces suivantes :

- Présentation des opérations portées par la SPL AMETARRA
- Rapport financier de l'expert-comptable au 31/12/2017
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31/12/2017
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées exercice clos le 31/12/2017

Le rapport annuel pour 2018 sera présenté en mai 2019 après l'approbation des comptes par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Activités 2017 et 2018 et perspectives 2019

2017 est la deuxième année d'activités complète de la SPL AMETARRA. Elle a été consacrée à 2 opérations :

La concession d'aménagement « cœur de ville »

La concession d'aménagement de la ZAE de MEZZANA

Cœur de ville :

Sur le cœur de ville, 2017 correspond à une année de préparation du chantier de la halle des marchés et de la place Campinchi. Le concours lancé sur ce projet est attribué à un groupement dont le mandataire est Bernard DESMOULINS. Les travaux de la halle des marchés ont démarré en novembre 2017. Ils se poursuivent en 2018 et se termineront en juin 2019 pour la halle et en septembre 2019 pour la place publique.

En 2017 et 2018 le travail s'est poursuivi également sur la citadelle avec la prise en charge de l'animation du comité de pilotage mis en place dans le cadre du protocole Ville – Etat et le lancement de 2 études et d'une concession de travaux.

Les études portent sur la programmation de la citadelle et sur l'aménagement des espaces publics. L'objet de l'étude de programmation confiée à un groupement dont le mandataire est NOVA Consulting associé au cabinet d'architectes ORMA est de proposer plusieurs scénarios programmatiques bâtiment par bâtiment à la fois pour appréhender la capacité de chaque bâtiment mais aussi pour proposer plusieurs orientations du site dans sa globalité. Ces premières pistes programmatiques ont permis de construire un programme de référence basé sur la volonté de créer un quartier à part entière : logements, équipements culturels, hôtellerie, bar, restauration, commerces de proximité et artisanat, espaces publics...

Ce programme de référence sert de base à l'évaluation du coût d'acquisition du site, servira de support au lancement de la concertation en 2019.

Les études de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics, confiées au groupement Agence PERROT & RICHARD / Amelia TAVELLA / HORIZONS / Agence Lumière / ARTELIA, vont proposer les principes d'aménagement des espaces publics : places, chemin de ronde, abords de la citadelle, passerelle...

Plusieurs réunions ont été organisées sur site avec la DRAC et l'ABF ainsi qu'avec l'INRAP. Des travaux de fouilles archéologiques doivent être engagés en 2019. Ils permettront d'approfondir notre connaissance de ce site complexe qui a subi de nombreuses transformations au fil des ans.

La SPL AMETARRA lancera également, dès janvier 2019, une étude sur la piétonnisation de la ville génoise, avec un premier volet d'aide à la décision intégrant des données plus globales à l'échelle du centre-ville sur les déplacements et le stationnement, qui permettra de proposer aux ajacciens des scénarios de piétonnisation (1 rue, 2 rues, quelles rues...) et un second volet, de maîtrise d'œuvre, qui définira le cadre d'aménagement de ces futures rues piétonnes en tenant compte de la valorisation du patrimoine, des usages de chaque voie, des modalités de circulation, de livraison...

FINOSELLO :

Une concession d'aménagement a été attribuée en 2018 pour la réalisation d'un quartier comprenant des logements, des services publics, des commerces, des stationnements et des espaces publics. Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée et a été attribuée en décembre 2018 à un groupement dont le mandataire est le cabinet POLYPTYQUE qui a de nombreuses références en opération de logements et en espaces publics. Cette mission permettra de définir le projet d'aménagement, de définir des cahiers des charges de cession des lots et de prescriptions architecturales et paysagères, de définir les DCE de travaux de viabilisation et d'assurer le suivi des travaux. Il s'agit d'une mission complète. Les travaux de viabilisation démarreront au dernier trimestre 2019 - début 2020.

En parallèle, la ville d'Ajaccio a confié à la SPL AMETARRA un mandat pour la construction du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique. Le concours a été lancé début 2018, 3 équipes ont été retenues (Agence Rudy RICCIOTTI, Dominique COULON & Associés, Jacques RIPAULT Architecture) et il sera attribué fin décembre 2018. La livraison est envisagée pour juin 2021 afin de permettre une rentrée en septembre 2021.

La SPL devra assurer l'articulation avec la concession d'aménagement.

ZAE de MEZZANA :

La confirmation d'EDF au 1^{er} trimestre 2018 ne plus s'installer sur cette opération a nécessité de redéfinir une stratégie sur cette zone d'activités stratégiques d'intérêt régional.

De nouveaux contacts ont été pris avec des entreprises susceptibles de vouloir s'implanter sur le site, l'étude de programmation du pôle d'échanges multi modal a été engagée. Le cabinet LUYTON associé à EGIS transports travaille sur cet équipement qui doit également accueillir des commerces, des équipements et une halle des producteurs.

La mission confiée à ARTELIA sur le projet d'aménagement a été suspendu compte tenu des changements d'orientations de la ZAE et reprendra en décembre 2018.

La demande du monde économique est forte.

La SPL AMETARRA en accord avec la CAPA a lancé au 3^{ième} trimestre 2018 des travaux d'importance de nettoyage, de démaquisage et de clôture du terrain. L'acquisition du terrain à la CAPA a été reportée à 2019 en raison de la nécessité de reprendre la définition de l'aménagement.

La collectivité de Corse porte également 2 projets : la transformation dès 2019 de la gare et de ses abords avec la mise en place des systèmes de contrôle automatique pour un passage en tram train d'ici 2020 et la réalisation des aménagements de la route territoriale à un horizon non connu à ce jour mais qu'il convient d'intégrer dans la ZAE.

L'année 2019 consistera à acquérir le terrain à la CAPA, à finaliser le plan d'aménagement, le programme du pôle d'échanges multi modal et à engager les premières promesses de vente avec les entreprises désireuses de venir s'implanter.

L'éco quartier de la miséricorde :

La Ville d'Ajaccio souhaite confier à la SPL un mandat sur 3 ans d'un montant de 800 000 € HT pour les études préalables à l'aménagement de l'éco quartier.

L'année 2019 sera donc consacrée à l'acquisition des terrains de l'hôpital et aux lancements des études techniques, programmatiques et d'urbanisme. Une concertation sera engagée dès le 1^{er} trimestre 2019 sur la définition des enjeux et les propositions programmatiques.

Le téléporté de St-Joseph :

L'agglomération et la SPL ont engagé un travail destiné à mobiliser la société sur deux des actions d'Aménagement prévues sur le terrain militaire de st Joseph en cours d'acquisition et qui accueillera le futur téléporté:

- La création d'un parc relais permettant d'assurer un transfert modal en entrée de ville. Ce transfert s'effectuera indifféremment au profit du bus (voie en site propre), du rail, ou de modes actifs, vélo notamment, en front de mer.
- L'aménagement d'un parc urbain de loisirs à disposition des habitants.

Ces projets seront portés sous forme d'un mandat et pourront être mis en œuvre au fur et à mesure de la mise à disposition du terrain militaire.

Fonctionnement de la SPL :

L'année 2018 a été marquée par un changement de direction générale en avril 2018.

Un recrutement en détachement de la ville a été effectué sur un poste de responsable administratif et financier, un contrat à durée déterminée de 6 mois a été formalisé en cours d'année pour venir en renfort sur la compétence urbanisme et une rupture conventionnelle de contrat s'est concrétisée pour un départ effectif au 30/11/2018.

La SPL AMETARRA dispose de 3 agents en plus de la directrice générale. Un recrutement sera nécessaire en 2019 sur un profil qui reste à définir.

La SPL AMETARRA a passé une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage sur 3 ans avec le groupement MUTATIS, GINGKO avocats, ADC communication et ZEBRA production pour l'accompagner dans les opérations d'aménagement. Ce groupement est composé de compétences urbanisme, immobilière, juridique sur les opérations complexes, concertation et communication.

Enfin, 7 conseils d'administration et 2 assemblées générales se sont tenus en 2017 et 2018 ainsi que de nombreux comités techniques, comités de suivi et réunions d'information et de travail sur l'avancement des opérations.

Eléments financiers au 31/12/2017 :

Le bilan s'élève à 4 122 939 € contre 1 174 662 € au 31/12/2016.

Le chiffre d'affaires est de 113 305 € et le résultat net comptable de – 151 543 € contre – 228 028 € en 2016.

L'actif immobilisé est de 404 624 € contre 35 371 € au 31/12/2016, l'actif circulant de 3 343 315 € contre 639 291 € en 2016.

Le total de la dette est de 3 302 510 € contre 639 291 € en 2016.

La concession cœur de ville fait l'objet d'un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale présenté au conseil municipal du 17 décembre 2018.

Sur le FINOSELLO, l'année 2018 est marquée par l'acquisition du terrain d'assiette d'environ 10 200 m² à la ville pour un montant de 765 000 €.

Sur la ZAE de MEZZANA, l'année 2018 a été marquée par d'importants travaux de nettoyage, démaquisage et d'implantations de clôture pour un montant de 237 945,13 € TTC ainsi que l'attribution d'une étude programmatique sur la conception du pôle d'échanges multi modal de MEZZANA en lien avec la gare ferroviaire pour un montant de 90 150 € TTC.

Au vu des éléments ci-dessus, qui permettent de retracer l'activité et les perspectives d'activité sur les années 2017 et 2018 de la société AMETARRA, il peut être pris acte de l'efficacité de la société mise en œuvre par ses deux actionnaires ainsi que des marges de développement sur des opérations déjà engagées et qui constituent des secteurs stratégiques de développement pour les deux collectivités.

Les méthodes et processus de travail entre la Collectivité et son outil opérationnel fonctionnent de façon correcte et permettent ainsi un suivi réel des activités engagées et de l'état de santé de la société.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : De prendre acte du rapport annuel présenté par les représentants de la ville d'Ajaccio à la SPL AMETARRA pour les années 2017 et 2018

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'article L. 1525-4 du code général des collectivités territoriales ;
Vu les documents présentés ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018 ;

PREND ACTE

du rapport annuel présenté par les représentants de la ville d'Ajaccio à la SPL AMETARRA pour les années 2017 et 2018

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI